



Bulletin municipal de Saint-Antonin du Var—N° 195— NOVEMBRE 2025

L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE VILLAGE CONFIRMÉE PAR LES CHIFFRES

SAINT-ANTONIN-DU-VAR

Septembre 2025

QUI S'INSTALLE,
RESTE OU QUITTE
MON TERRITOIRE ?



118

Le nombre total de
familles avec enfants,
contre 103 en 2016



21%

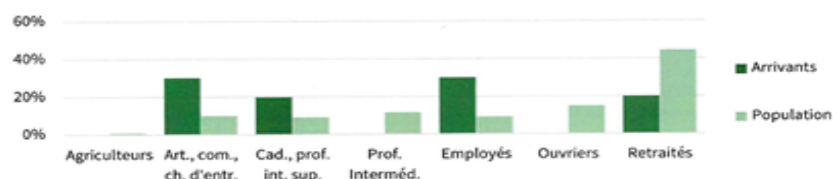
La part des nouveaux
arrivants de moins de
24 ans

Variation annuelle moyenne de la population entre 2016 et 2022



Source : Insee, 2022

CSP des nouveaux arrivants par rapport au reste de la population



Source : Insee, 2022

Ce qu'il faut retenir :

- Un solde migratoire de + 1,6% en moyenne chaque année pour Saint-Antonin-du-Var, impliquant plus d'arrivées que de départs et témoignant d'une attractivité forte du territoire
- Un solde naturel de - 0,4% en moyenne chaque année, impliquant plus de décès que de naissances sur le territoire
- Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise : première CSP s'installant au sein de la commune
- Avec une population qui a évolué de 8.6% sur les 5 dernières années, un fort dynamisme démographique

INFOS LOCALES



MERCI A NOTRE CCFF (Comité communal des feux de forêts)

« Les CCFF sont des groupements de bénévoles rassemblés sous l'autorité du maire et unis par l'intérêt qu'ils portent à la protection des forêts vis à vis des incendies. Ils surveillent les massifs forestiers de leur commune de rattachement en patrouille et participent à la chaîne des secours pour les alertes, l'information, le guidage et le soutien logistique, particulièrement des sapeurs pompiers engagés sur le terrain.

Le CCFF a également des missions de Sécurité civile (inondations, sinistres majeurs ...) et il revient à chaque maire de décider de créer une Réserve communale de Sécurité civile (RCSC), qui permet de mutualiser les moyens et d'avoir des

attributions plus larges en matière de Sécurité civile. »

Sous l'énergique impulsion de son président délégué, Pascal VOLPI, notre CCFF / RCSC a connu une intense activité durant cette saison estivale. Que l'on en juge : Entre juillet et septembre près de 25 patrouilles, un peu plus de 1 000 kilomètres parcourus dans nos massifs forestiers. Fort heureusement, aucune intervention significative sur des départs de feux ou des situations potentiellement critiques ne s'est avérée nécessaire au cours de ces tournées de présence et de surveillance.

Un grand merci à tous nos bénévoles dont il convient de souligner le dévouement, l'assiduité, la ponctualité et la tenue exemplaire, qui font honneur à notre commune.

COUPURE DE COURANT



ENEDIS nous informe de coupures de courant probables, pour cause de travaux aux lieux, jours et heures indiqués ci après :

- **lundi 24 novembre** entre 08H30 ET 12H00 : Chemin de la Caravane; Quartier de La Caravane; Route de Mappe (du 507 au 509) ; Chemin de la Tuvelière; Chemin des Clos.



Depuis de nombreuses décennies, le superbe chêne à côté de la chapelle offre sa généreuse ombre à de nombreuses réceptions et festivités.

Pour s'assurer que cette sympathique pratique puisse se maintenir sans risque pour le public, nous avons sollicité une étude auprès de l'ONF qui se conclut comme suit.

« Ce chêne est un arbre de grande valeur patrimoniale. C'est un vieux spécimen qui a déjà procuré de l'ombre à plusieurs générations d'hommes. Il a jusqu'à ce jour bénéficié d'une gestion parcimonieuse, sans interventions drastiques de l'homme, ce qui lui a permis de s'adapter progressivement à son environnement... Afin de le maintenir le plus longtemps dans cet état, et donc sa capacité d'accueil, l'objectif sera de réduire les sources de stress extérieur : ne pas compacter davantage le sol, pratiquer un élagage limité au bois mort, et une taille d'entretien. » Prochaine visite en 2029.



Distributeurs de sacs à déjections canines

Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les chemins et les espaces publics.

De nombreuses réclamations sont régulièrement signalées en mairie par notre personnel et par les antonais.

Pour éviter de tels désagréments, nous avons mis en place trois distributeurs de sacs à déjections : Aire Beltrame, Aire de pique-nique et à proximité de la chapelle (photo)

Lorsque vous vous promenez dans la rue avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche. Lorsque l'animal fait ses besoins, sortez votre sac plastique, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même, faites un nœud puis jetez-le à la poubelle la plus proche. Merci pour votre civisme et votre savoir-vivre.



INFOS GÉNÉRALES

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DU SANGLIER DANS LE VAR

Par arrêté en date du 25 septembre 2025, le préfet du Var appelle notre attention sur la problématique de surpopulation de sangliers dans notre région.

En dépit des moyens règlementaires ouverts depuis une quinzaine d'années, et l'extension des possibilités de chasse au sanglier, de nombreuses communes sont impactées par les nuisances de l'animal en matière de sécurité publique, de santé et de dégâts.

D'autres leviers d'action doivent être mis en œuvre pour les combattre et en réduire les effets.

Les obligations et préconisations portées dans la plaquette de communication ci-jointe, participent de la convergence des mesures à mettre en œuvre, chacun dans sa sphère de compétence et de responsabilité, pour lutter contre les désagréments causés par les suidés.

Merci de bien vouloir y adhérer



shutterstock.com - 222375862



LUTTER CONTRE LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES SANGLIERS

Je ne nourris pas les sangliers

Le sanglier est une espèce sauvage de grand gibier. Le nourrissage et la distribution d'aliments de toute nature destinés au sanglier sont interdits. Le non-respect du règlement sanitaire départemental est une infraction qui relève d'une contravention de 3^e classe (jusqu'à 450 € d'amende).

En outre, cette pratique habitue le sanglier à l'homme et risque de le sédentariser, ce qui cause des problèmes une fois le sanglier devenu adulte (dégâts dans les jardins et parcelles agricoles, accidents de la route, etc.) De plus, elle est susceptible de transmettre de graves maladies aux animaux (peste porcine africaine par exemple).



Je débrousaille régulièrement mon terrain

Le débroussaillage régulier permet d'éviter la constitution de zones refuges pour les sangliers, desquelles il est compliqué de les déloger.

Dans le cadre des obligations légales de débroussaillage, si mon terrain est situé à moins de 200 mètres des bois et forêts, je suis tenu d'effectuer un débroussaillage régulier 50 mètres autour de mon habitation ; en zone urbaine, même si mon terrain n'est pas bâti, je dois aussi le débroussailler régulièrement.



Je protège ma propriété

Si je ne souhaite pas avoir à subir dans mon jardin les désagréments provoqués par les passages de sangliers, il est impératif de clôturer correctement ma propriété.

Seuls les murs maçonnés ou clôtures rigides avec soubassements en parpaings ou béton ancrés dans le sol constituent un rempart efficace contre l'intrusion de sangliers.

Si mon terrain est situé en zone inondable, je veille à ce que mon mur ou ma clôture ne constitue pas une digue ou un obstacle à l'écoulement des crues.

Si mon terrain est situé en zone N du PLU et ma clôture à plus de 150 mètres d'une habitation, elle doit permettre en tout temps la libre circulation des animaux sauvages.

LISTES ELECTORALES—RADIATIONS—RAPPEL DES REGLES



En application des articles L18 et R12 du Code électoral, le maire peut radier, après une procédure contradictoire, les électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'attache communale permettant de demeurer inscrits sur la liste électorale de la commune.

Pour cela le maire notifie à l'électeur son projet de décision par un courrier à l'adresse indiquée sur la liste électorale, par lequel il lui précise les motifs sur les fondements desquels il envisage de le radier, et l'invite à formuler ses observations dans un délai de 15 jours.

Sans retour de sa part suivant ce délai, ou si le courrier revient en mairie avec la mention « *N'habite pas à l'adresse indiquée* », le maire est fondé à le radier des listes électorales, en lui notifiant sa décision de radiation dans un délai de 2 jours, également à l'adresse connue sur la liste électorale.

En cas de contestation, ce formalisme permet au maire de prouver qu'il a respecté la procédure prévue par le code électoral. (JO AN. 21.01.2025 –Question n° 1131, p.259)



SIMPLIFICATION DU DROIT DE L'URBANISME :

La loi Huwart en passe d'être promulguée, sauf saisine du Conseil constitutionnel

Visant à faciliter les projets et relancer la construction, la proposition de loi portée par Harold Huwart a résisté aux démissions successives du gouvernement. L'Assemblée nationale vient d'adopter définitivement le texte, entériné en CMP le 3 juillet. Sa promulgation est imminente.

Elle consacre un urbanisme dérogatoire, dénoncé par certains praticiens, tout en donnant de nouvelles marges de manœuvre au bloc communal.

DIVERS

COMMUNE DE SAINT ANTONIN DU VAR

Mardi 11 novembre

**COMMEMORATION
DE L'ARMISTICE 1918**

11 HEURES

DEVANT LE MONUMENT

Vin d'honneur à l'issue

ST ANTONIN du VAR
Dimanche 30 Novembre
10h00 à 17h00

Fête de NOËL

Marché des créateurs
Plus de 40 exposants !

Restauration : Choucroute, Alligot, Bar à huîtres, Crêpes / Churros / Barbe à Papa, Buvette à boissons chaudes (Chocolat / Vin chaud)

Grande tombola ! Animations gratuites pour les enfants manège, structure gonflable, atelier créatif, maquillage, photobooth, **PRESENCE DU PÈRE NOËL ET SES LUTINS**

Contact et pré-réservation : comitefetes.stantonin@gmail.com

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉE DU VAR

FÊTE SES 50 ans

Du 03 novembre 2025
EN PAYS DE FAYENCE ET EN DRACÉNIE

Info & inscription
04 94 42 15 01

animations

13ÈME ÉDITION DU FESTIVAL PHOTOGRAPHIQUE

FOTOVAR
PLUS DE 50 EXPOSANTS - CONCOURS PHOTO - MARATHON PHOTO

DRAGUIGNAN - Salle Saint Exupéry
29 & 30 Nov 2025 - 10h à 18h
Entrée 2€

DRAGUIGNAN GAMING FESTIVAL

DRAGUIGNAN GAMING FESTIVAL
22 et 23 novembre 2025
Complexe Saint-Exupéry
Place de la Paix
83300 Draguignan

romantique
Auditions • Concerts
Conférence

Avec la participation de :
l'Opéra Toulon Provence Méditerranée,
François-René Duchâble,
Chœurs Mare Nostrum
et Vocalièces.

Du 12 au 15 novembre 2025- Pôle culturel Chabran – Draguignan
Le romantisme souffle sur le Pôle Culturel Chabran à travers des **auditions d'élèves**, des **concerts d'artistes prestigieux** et une **conférence en musique**.
Un programme riche en émotions à ne pas manquer !

Programme : <https://culture.dracenie.com/2025/10/14-autour-de-la-musique-romantique/>

Message personnel

Danielle GRAILLOT remercie du fond du cœur les personnes qui, par leur présence et leurs messages de sympathie, l'ont entourée dans les moments difficiles qu'elle a vécus au décès de son mari **Christian**.
Les témoignages d'affection reçus lui ont été d'un grand secours.